

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

FRAIS BANCAIRES - (N° 2599)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF1

présenté par

Mme Rouaux, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi les alinéas 1 à 4 :

« Le code monétaire et financier est ainsi modifié :

« 1° Le dernier alinéa de l'article L. 131-73 est supprimé ;

« 2° Le II de l'article L. 133-26 est abrogé ;

« 3° L'article L. 312-1-3 est ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel